

# Exigences qualité applicables aux Prestataires Externes / CGA

***Le Prestataire Externe doit nous retourner cette 1<sup>ère</sup> page datée et signée sous 1 mois à réception du document***

Société

Nom

Fonction

Date

Visa et Cachet

Nomenclature des modifications				
Indices	Objets	Rédacteur	Approbateur	Date
00	Passage sous nouveau format	R. TABARDEL		24/02/2010
01	Nouvelle mise en page	R. TABARDEL		09/03/2010
02	Modification des exigences de durée d'archivage	M. POINOT		15/01/2013
03	Modification délai accusé de réception fournisseur	A.DORMOY		21/08/2014
04	Fusion JD-PR-24 Rev00 « Conditions générales d'achats » et JD-IN-030 Ind03 « Exigences qualité applicables aux Fournisseurs »	A.DORMOY		07/07/2015
05	Mise à jour du § 5.25	G.BRUEL	J. DELAHAIGUE	14/06/2016
06	Refonte du document	J.JUSTE	G.BRUEL	31/03/2017
07	Ajout d'une version anglaise	G.BRUEL	M. DELERIS	06/11/2017
08	Suppression version anglaise Rajout de la notion de destruction de document	F. POUJOL	F. POUJOL	01/09/2021

**Table des matières**

- 1. Objet ..... 3
  - Contexte normatif ..... 3
- 2. Domaine d'application ..... 3
- 3. Obligations générales de JEDO Technologies ..... 3
- 4. Obligations générales du Prestataire Externe ..... 3
  - 4.1 Système qualité ..... 3
  - 4.2 Revue de contrat ..... 4
  - 4.3 Organisation ..... 4
  - 4.4 Délai ..... 4
- 5. Fabrication du produit ..... 4
  - 5.1 Modifications, changements ..... 4
  - 5.2 Règles à respecter ..... 5
- 6. Marquage ..... 5
- 7. Mesures et contrôles ..... 5
- 8. Contrôle 1er article (FAI) ..... 5
- 9. Conditionnement et emballage ..... 6
- 10. Documents à fournir à la livraison ..... 6
- 11. Conformité des pièces ..... 6
- 12. Maitrise du produit non-conforme ..... 6
  - 12.1 Non-conformité détectée par le prestataire externe avant livraison ..... 6
  - 12.2 Non-conformité détectée par JEDO Technologies ou par son client ..... 7
- 13. Cas Procédés spéciaux ..... 7
- 14. Cas Revendeur ..... 7
- 15. Propriété de JEDO Technologies ..... 7
- 16. Accès aux locaux du Prestataire Externe ..... 7
- 17. Sensibilisation des personnes travaillant sur une commande JEDO Technologies ..... 8
- 18. Eléments financiers ..... 8

## 1. Objet

Le présent document a pour objet d'énoncer les exigences qualité à appliquer par les Prestataires Externes de JEDO Technologies pour assurer la conformité des produits livrés en respectant les délais attendus.

### Contexte normatif

EN 9100 : 2018

## 2. Domaine d'application

Ces exigences s'appliquent à tous les Prestataires Externes ayant un impact sur les produits livrés par JEDO Technologies.

## 3. Obligations générales de JEDO Technologies

- Fournir des documents de commande complets et correctement remplis (bon de commande, plans, gammes, procédures, instructions, exigences qualité, etc.)
- Fournir de la matière et/ ou des pièces conformes au dossier de définition.
- S'assurer que le prestataire externe dispose des normes et / ou documents du client final nécessaires à la réalisation des pièces.
- Tenir les prestataires externes informés des éventuelles évolutions de la commande ayant une incidence sur la bonne exécution de celle-ci, lui transmettre un avenant au bon de commande renseigné des nouvelles spécifications, qui annule et remplace les anciennes données d'achats.
- Diffuser à tous ses prestataires externes une fiche de non-conformité pour toute anomalie constatée.

## 4. Obligations générales du Prestataire Externe

### 4.1 Système qualité

- Le prestataire externe doit avoir mis en place un système qualité permettant de satisfaire ses clients. Notamment dans le cas de prestations liées à l'Aéronautique, il doit être impérativement certifié au référentiel ISO9001 ou EN9100 et posséder les agréments, qualifications nécessaires pour la bonne réalisation de la prestation.
- Dans le cas de toute modification du système impactant le produit livré à JEDO Technologies, le prestataire doit informer JEDO Technologies.
- Le prestataire externe s'engage à conserver les informations documentées pour les produits aéronautiques pour la durée de vie de l'avion + 3 ans.
- Dans le cas de destruction de document papier appartenant à JEDO Technologies, cette dernière devra être à minima de niveau 3 suivant la norme DIN 32757.

## 4.2 Revue de contrat

L'ensemble des termes de la commande doit faire l'objet d'une revue de contrat/produit capable de vérifier que tous les points contractuels sont conformes :

- Délai
- Prix
- Exigence technique et qualité
- Indices des plans et/ou nomenclatures
- Exigences spéciales
- Caractéristiques clés

Un accusé de réception doit nous être retourné systématiquement dans les 48 heures suivant la réception de la commande. Dans le cas d'un désaccord avec les données de la commande de JEDO Technologies, le Prestataire Externe devra le formuler sur cet accusé de réception. Sans réception de cet accusé dans le délai de 48h la commande sera considérée acceptée.

L'acceptation de la commande engage le prestataire externe à respecter tous les termes de la commande.

## 4.3 Organisation

Le Prestataire Externe s'engage à signaler toute modification de structure importante au sein de son organisation, en particulier de son organisation qualité. Il s'engage à travailler en respect avec le code du travail en vigueur.

## 4.4 Délai

Le délai prescrit à la commande doit être impérativement respecté. Tout retard prévisible dans l'exécution, susceptible d'entraîner un report de la date de livraison initiale, doit être immédiatement signalé à JEDO Technologies.

Dans le cas où la nouvelle date de livraison n'est pas compatible aux besoins, JEDO Technologies se réserve le droit d'annuler la commande.

# 5. Fabrication du produit

## 5.1 Modifications, changements

JEDO Technologies doit être averti de l'intention du Fournisseur de procéder à une modification dans les cas suivants :

- Modification ou changement de l'outillage ou des équipements utilisés dans la fabrication
- Modification ou changement du processus ou des gammes de fabrication
- Modification ou changement des lieux de fabrication et / ou de contrôle
- Modification ou changement d'un ou plusieurs constituants du produit

Le Prestataire doit faire une proposition et doit obtenir l'accord écrit de JEDO Technologies avant toute modification de paramètres des processus ou d'opérations qui auront été défini comme figé.

## 5.2 Règles à respecter

Le Prestataire doit respecter les règles suivantes :

- Respecter, si mentionné à la commande, les précautions de manutentions et stockage visant à éviter les contaminations.
- Alerter JEDO Technologies, dans les cas où ces conditions ne pourraient être respectées, et suspendre la réalisation dans l'attente d'instruction de la part de JEDO Technologies.
- Dans le cas où JEDO Technologies impose le processus de réalisation, il appartient au prestataire externe de le respecter. Toute modification doit être validée par le service Méthodes de JEDO Technologies.
- Réaliser le produit en respectant les règles applicables à son métier.
- Aucune sous-traitance n'est autorisée sans accord écrit de JEDO Technologies. En cas d'accord, les clauses ci-dessus devront être intégralement répercutées au prestataire externe.
- Dans le cas de prestation avec matière ou composant confié par JEDO Technologies le prestataire externe ne pourra en aucun cas utiliser une source de matière ou composant autre que celle fournie par JEDO Technologies.

## 6. Marquage

Le marquage, s'il est demandé, sera effectué conformément aux exigences de la commande, instruction, gamme, plan associé. En cas d'absence de ces informations sur la commande ou sur les documents associés, il appartient au prestataire de les réclamer à JEDO Technologies. Il devra veiller à assurer tous les reports de marquage nécessaires si celui existant devait disparaître au cours d'une opération.

## 7. Mesures et contrôles

Avant la livraison, le Prestataire Externe réalise le contrôle dimensionnel interne et/ou spécifique. Il devra fournir le relevé ou bien un procès-verbal si celui-ci est demandé à la commande par JEDO Technologies. Pour chacune des pièces ou lots, il doit être établie une déclaration de conformité de type NFL 00-015 (au dernier indice en vigueur) qui mentionne les éléments de traçabilités tel que l'identification, le lotissement ainsi que les éventuelles non-conformités détectées et traitées. Cette déclaration de conformité ne décharge en aucun cas le prestataire de sa responsabilité en cas de défauts constatés ultérieurement.

## 8. Contrôle 1er article (FAI)

Le prestataire externe se doit de nous fournir un dossier FAI dans les cas de prestations aéronautiques suivantes :

- Première fabrication
- Changement de procédés
- Changement d'approvisionnement lié à la matière
- Changement de production lié à la sous-traitance
- Reprise de fabrication suite à une interruption de plus de 18 mois.

## 9. Conditionnement et emballage

Le prestataire externe doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la préservation des produits livrés pendant le transport et la manutention. Le conditionnement doit assurer le maintien de la conformité du produit.

Si des emballages sont spécifiés dans les instructions ou dans les phases de gammes, celles-ci devront être scrupuleusement respectées.

Le prestataire externe doit favoriser l'usage et l'utilisation de produit recyclable lors du conditionnement du produit fourni à JEDO Technologies.

Le Prestataire Externe devra apposer un BL à l'extérieur du colis.

## 10. Documents à fournir à la livraison

- Fournir un Bon de Livraison à la livraison de la commande rappelant notre numéro de commande.
- Fournir une Déclaration de Conformité à la commande selon la norme NFL 00-015.
- Une traçabilité doit impérativement être mise en place afin de garantir le lien entre le Certificat matière et la déclaration de conformité.
- Le prestataire externe devra protéger les documents de livraison afin qu'ils ne soient pas détériorés pendant le transport.
- Tous les autres documents exigés à la commande.

## 11. Conformité des pièces

Les pièces doivent être conformes à la commande. De plus, le Prestataire doit veiller à :

- Assurer les contrôles d'entrées afin de garantir que la fourniture qui lui est transmise est conforme à la définition prévue par la documentation associée.
- A livrer des pièces sans défaut d'aspect tel que reprise, marques consécutives à des chocs, etc.
- Les phases de contrôle doivent être visées par du personnel qualifié (Marque de contrôle).
- Lorsque le Prestataire réalise un contrôle par échantillonnage, celui-ci devra être valide et adapté à l'usage. Ce plan doit empêcher l'acceptation de produit / lot non-conforme. Ce plan d'échantillonnage pourra éventuellement faire l'objet d'une validation par JEDO Technologies.

## 12. Maitrise du produit non-conforme

### 12.1 Non-conformité détectée par le prestataire externe avant livraison

Lorsque des non-conformités sont détectées avant livraison le Prestataire peut demander l'acceptation des pièces par demande de dérogation.

Cette demande doit être clairement justifiée et documentée. La caractéristique non conforme doit être identifiée par rapport au dossier de définition ou aux spécifications. Si nécessaire, une pièce témoin peut être envoyée à JEDO Technologies, aux frais du Prestataire, pour des vérifications.

Dans tous les cas, la livraison du lot concerné ne pourra intervenir qu'après l'accord de JEDO Technologies formalisé par un rapport de dérogation émis par JEDO Technologies.

Le délai de livraison initialement prévu n'est pas remis en cause, sauf accord formel de l'acheteur.

### **12.2 Non-conformité détectée par JEDO Technologies ou par son client**

Lorsqu'une non-conformité est détectée par JEDO Technologies, une fiche de non-conformité sera systématiquement envoyée au prestataire externe afin de déterminer la cause de la non-conformité. Une réponse impérative est attendue à toute fiche de non-conformité transmise, sous un délai de 15 jours.

## **13. Cas Procédés spéciaux**

Le prestataire externe doit avoir un personnel compétent dans le cadre de la réalisation des opérations soumises à procédé spécial.

## **14. Cas Revendeur**

Le Distributeur doit sélectionner des fournisseurs/élaborateurs agréés dans les conditions spécifiées à la commande par JEDO Technologies. Il se doit de respecter le couple article / fournisseur.

Le Distributeur est responsable du choix de ses propres fournisseurs/élaborateurs.

Il est également responsable de la surveillance de ses fournisseurs, même si ceux-ci sont imposés par JEDO Technologies ou par ses clients.

Il se doit de mettre tout en œuvre dans son système pour s'assurer de ne pas livrer de produits contrefaits à JEDO Technologies.

Dans le cas de produit soumis à péremption, sauf accord particulier figurant sur la commande, celui-ci doit avoir une durée de vie restante supérieure à 80 % de sa durée de vie totale.

## **15. Propriété de JEDO Technologies**

Les Prestataires Externes s'engagent à ne pas montrer des produits fabriqués par JEDO Technologies à des entreprises tierces sans l'accord formel de JEDO Technologies.

## **16. Accès aux locaux du Prestataire Externe**

JEDO Technologies se réserve le droit de réaliser des visites dans les locaux du prestataire externe, en présence de ses clients et des autorités réglementaires si nécessaire, sans que cela diminue en quoi que ce soit sa responsabilité.

Ces visites peuvent porter :

- sur le système qualité, les processus et les moyens mis en œuvre ou susceptibles d'avoir un impact sur l'exécution de la commande.
- sur les produits réalisés ou en cours de réalisation.

JEDO Technologies se réserve le droit de vérifier l'efficacité du dispositif de conservation des informations documentées de ses propres prestataires soit par des audits ou par simple demande (recherche d'enregistrements sur des produits objet de commandes JEDO Technologies).

## **17. Sensibilisation des personnes travaillant sur une commande JEDO Technologies**

Le prestataire externe doit sensibiliser l'ensemble des personnes travaillant sur la prestation confiée par JEDO Technologies en terme de conformité, à sa contribution de fournir un produit sûr et fiable, et par rapport à son comportement éthique lors de la réalisation du produit.

## **18. Eléments financiers**

Sauf engagement contraire faisant l'objet d'un écrit avec l'acheteur, JEDO Technologies applique le paiement par virement à 30 jours fin de mois le 15.